

Nouveau plan comptable des EMS du Valais à partir du 1.1.2023

Liste de contrôle/instruction sur les travaux de conversion

Étapes de travail phase II - III

Créé 26 août 2022 / ADST
Révision 28 novembre 2022 / ADST

Table des matières

1.	Situation initiale.....	3
1.1	Remarques sur la situation initiale.....	3
1.2	Légende des phases de conversion.....	3
2.	Travaux préparatoires phase II.....	5
2.1	Prestations.....	5
2.1.1	Catalogue des prestations.....	5
2.1.2	Selectionner uniquement les prestations individuel.....	5
2.1.3	Selectionner la prestation.....	6
2.1.4	Modifier l'attribution de compte et CCH.....	6
2.1.5	Si le numéro CCH n'est pas attribué pour le compte souhaité.....	7
2.2	Traitement du plan comptable.....	8
2.2.1	Imprimer le plan comptable.....	8
2.2.2	Adapter les désignations des comptes de bilan.....	9
2.2.3	Évaluer et classer les comptes individuels.....	10
2.2.4	Instructions pour créer de nouveaux comptes individuels.....	16
2.3	Vérifier les réglages et adapter les tranches de numéros de documents dans l'exercice 2023.....	17
2.4	Données du salarié.....	18
3.	Travaux préparatoires phase III.....	19
3.1	Adaptation des propres relations de paiement (phase III).....	19
3.2	Adaptations de la comptabilité des créanciers (phase III).....	20
3.2.1	Adaptation de l'imputation par défaut.....	20
3.2.2	Adaptation du compte collectif créanciers.....	21
3.3	Adaptations de la comptabilité des débiteurs (phase III).....	22
3.4	Adaptations de la base des rubriques salariales (Phase III).....	23

1. Situation initiale

Cette liste de contrôle détaille les travaux des phases II et III pour la conversion du plan comptable au 1er janvier 2023. Ci-dessous, quelques thèmes généraux concernant la procédure de conversion.

1.1 Remarques sur la situation initiale

- Les adaptations concernant les domaines de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique, de la facturation heim.NET et personal.NET.
 - Il concerne toutes les disciplines
 - Adaptations des paramètres des centres de coûts (répartition du nouveau plan des charges par nature)
 - Adaptations de la base des immobilisations (nouveaux comptes collectifs et comptes d'amortissement)
 - Adaptation du catalogue de prestations, des tableaux de décision, etc. dans heim.NET
 - Interfaces de caisse si disponibles (nouvelles imputations)
 - Livre de caisse (catalogue de prestations nouvelles imputations)
 - Gestion des montants en espèces (catalogue de prestations nouvelles imputations)
 - Adaptations de la base des genres de salaires et éventuellement de la base du personnel, etc. (nouvelles imputations)

1.2 Légende des phases de conversion

- La liste de contrôle suivante répertorie tous les changements à effectuer, qui doivent être réalisés en différentes phases
 - Phase I : *travaux effectués*
 - Ouverture de l'exercice 2023
 - Modifications dans le domaine du plan comptable/plan des natures comptables et de la comptabilité analytique
 - Importer les règles d'imputation
 - Suppression des règles d'imputation qui ne sont plus utilisées (classe de comptes 3/4/7)
 - Attribution d'un nouvel exercice aux mandants EMS
 - Suppression des anciennes natures comptables de répartition et des blocs de coûts
 - Suppression des affectations d'imputation au support de coûts 2xx
 - Adaptation du catalogue de prestations EMS (facturation)
 - Phase II : *travaux ouverts*
 - Modifications dans les domaines personal.NET et heim.NET, qui peuvent être effectuées dans le plan comptable à partir des travaux préparatoires de la phase I et qui peuvent être paramétrées au moyen de données de validité.
 - NEXUS FINANCE
 - Évaluer les comptes individuels et les ouvrir si nécessaire
 - Complément de matrice règles d'imputation
 - NEXUS PERSONNAL
 - Base de données du personnel / Organisation "Plan comptable" (Mutation, nouveaux comptes - valables à partir de janvier 2023)
 - NEXUS EMS Tables de décision

- Phase III : *travaux ouverts*
 - **Travaux dans le domaine personal.NET** (base des genres de salaires) qui doivent être effectués entre le dernier traitement des salaires en 2022 et le premier traitement en janvier 2023.
 - Modifier la base des genres de salaire / les comptes
 - Début janvier 2023, les nouveaux comptes pour l'imputation COFI de la base des genres de salaire seront adaptés sur tous les mandats.
 - **Travaux dans le domaine heim.NET** (facturation) à effectuer entre la dernière facturation en 2022 et la première facturation en 2023
 - Adaptation du compte collectif dans les mandats EMS
 - **Travaux dans le domaine finanz.NET** à effectuer entre la dernière saisie des paiements de l'ancienne et de la nouvelle année
 - Adapter la base de données clients/fournisseurs
 - Fiche créancière adapter les propositions d'imputation
 - Adaptation de l'imputation des références de paiement propres
- Phase IV : *travaux ouverts*
 - Travaux qui peuvent être effectués s'il n'y a plus de traitements (corrections de salaires/annulations de factures 2022) au cours de l'exercice 2022, après la clôture 2022
 - **Travaux dans le domaine personal.NET (salaires de janvier 2023)**
 - Analyser le message d'erreur lors de la création des écritures des salaires (ouvrir le protocole d'erreurs)
 - Vérifier le journal de comptabilisation pendant le traitement des salaires (provisoire)
 - Vérifier toutes les écritures (comptes maintenant avec 5 chiffres)
 - Vérifier le compte Paiement salaires 23090 (le montant doit être à 0.00)
 - **Travailler dans le domaine financier.NET**
 - Suivi du flux comptable
 - Éventuellement des transferts/corrections
 - Bloquer les anciens comptes et les connexions CCH/GFR
 - Transférer la comptabilité des immobilisations (si utilisée) vers de nouveaux comptes collectifs
 - Transferts de solde au 31.12.2022 au 01.01.2023 sur de nouveaux comptes
 - Ajustements de la comptabilité analytique pour la clôture 2023
 - **Travaux phase IV (printemps 2023)**
 - **Comptabilité heim.NET :**
 - Vérifier si des écritures ont été passées sur d'anciens comptes
 - Si oui, effectuer des transferts
 - Vérifier généralement le mecano de réservation
 - Mise à jour de la variante d'exploitation 23 (mapping des comptes Individuel)
 - Divers travaux dans la comptabilité des immobilisations
 - **Des informations détaillées sur la phase IV suivront au printemps 2023.**
- Phase V : *travaux ouverts*
 - Travaux pouvant être réalisés à partir de l'exercice 2024
 - **Finanz.NET**
 - Si besoin → Transferts
 - Suppression des anciens comptes et des anciennes charges par nature au cours de l'exercice 2024

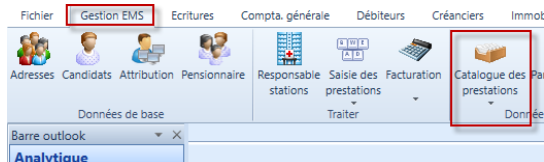
2. Travaux préparatoires phase II

Ce chapitre énumère les travaux nécessaires qui sont effectués par les équipes comptables dans les foyers.

2.1 Prestations

2.1.1 Catalogue des prestations

Les prestations sont disponibles selon l'image suivante



2.1.2 Selectionner uniquement les prestations individuel

Attention, les prestations suivantes sont les prestations concernant un groupe et ne peuvent pas être modifier :

De : 100 bis 974 et 10000 à 10100

Les numéros de prestation individuel sont connus des EMS :

Mandat	Heim	Stadt	Bezirk	Anzahl Betten	Phase	Leistungsnummer		e-Faktura	Leistungen Lifestage	
						von	bis		von	bis
A0 bis A4	Maison "La Providence"	Montagnier	Entremont	103	Pilot	60000	60999		60100	60999
B0	Résidence La Charmaie (ex "Dents-du-Midi")	Collombey-le-Grand	Monthey	41	1	70000	70999		70100	70999
B3	Home "Les Tilleuls"	Monthey	Monthey	130	1	75000	75999		75100	75999
B6	Foyer "Les Trois Sapins"	Troistorrens	Monthey	48	1	65000	65999			
C0	Maison de retraite "Riond-Vert"	Vouvry	Monthey	39	1	80000	80999		80100	80999
C3	Foyer "St-Jacques"	St-Maurice	St-Maurice	61	1	63000	63999		63100	63999
C6	Les Fleurs du Temps (Foyer "Soeur Louise Bron")	Fully	Martigny	53	2	68000	68999		68100	68999
D3	Foyer "Castel Notre-Dame"	Martigny	Martigny	124	2	85000	85999			
E6	Résidence "Jean-Paul"	Riddes	Martigny	51	3	63000	63999			
F0	Foyer "Ma Vallée"	Basse-Nendaz	Conthey	33	3	64000	64999			
F3	Foyer "Pierre-Olivier"	Chamoson	Conthey	53	3	66000	66999			
F6	Foyer "Haut-de-Cry"	Vétroz	Conthey	75	3	67000	67999			
G0	Résidence "St-Sylve"	Vex	Hérens	58	3	68000	68999			
G3	Home "Les Crêtes"	Grimisuat	Sion	65	4	69000	69999			
G6	Home "Zambotte"	Savièse	Sion	59	4	71000	71999			
G9	EMS "Gravelone"	Sion	Sion	71	4	72000	72999			
H3	Home "Le Glarier"	Sitten	Sion	42	4	73000	73999			
H6	Maison "St-François"	Sitten	Sion	120	4	74000	74999			
I0	EMS "St-Pierre"	Sitten	Sion	80	4	76000	76999		76100	76999
I6	EMS "Le Christ-Roi"	Lens	Sierre	80	5	78000	78999			
J0	Foyer "St-Joseph"	Siders	Sierre	138	5	79000	79999			
J3	Home "Beaulieu"	Siders	Sierre	45	5	81000	81999			
J6	Maison de retraite "Le Carillon"	St-Léonard	Sierre	46	5	82000	82999			
A5 bis A9	Alterszentrum Naters ("Sancta Maria / APH St. Michael")	Naters	Brig	146	Pilot	61000	61999			
K0	Alters/Pflegeheim "EnglischGruss"	Brig-Glis	Brig	121	1	83000	83999			
K3	Alters- und Pflegeheim "Santa-Rita"	Ried-Brig	Brig	37	1	84000	84999			
K6	Alters- und Pflegeheim "St-Theodul"	Fiesch	Goms	73	1	86000	86999			
L0	Alters- und Pflegeheim "Sunnuschli"	Guttet/Feschel	Leuk	11	2	87000	87999		87100	87999
L3	APH "Emserberg"	Unterems	Leuk	22	2	88000	88999		88100	88999
L6	Alters- und Pflegeheim "Flingacker"	Leuk	Leuk	22	2	89000	89999		89100	89999
M0	Alters- , Pflege- und Behindertenheim "St-Josef"	Susten	Leuk	60	2	90000	90499		90100	90499
M1	IV St-Josef	Susten	Leuk	80		90500	90999		90500	90999
M2	Alterswohnungen Leukerbad	Susten	Leuk			91000	91999		91100	91999
M3	Altersheim "St.Barbara"	Kippel	Westlich Raron	24	2	92000	92999		92100	92999
M6	Alters- und Pflegeheim "St. Anna"	Steg	Westlich Raron	54	2	93000	93999		93100	93999
N0	Alters- und Pflegeheim "St-Antonius"	Saas-Grund	Visp	50	3	94000	94999		94100	94999
N3	Alters- und Pflegeheim "St-Nikolaus"	St-Niklaus	Visp	38	3	95000	95999		95100	95999
N6	APH "St-Paul"	Visp	Visp	55	3	96000	96999		96100	96999
O0	Alters- und Pflegeheim für Betagte "Martinsheim"	Visp	Visp	73	3	97000	97999		97100	97999
O3	Alters- und Pflegeheim "St-Mauritius"	Zermatt	Visp	60	3	98000	98999		98100	98999
P0	APH Hengert	Visperterminen	Visp			77000	77999			
P3	Les Végès	Vétroz	Sion		4	59000	59999			
P6	Résidence Plantzette	Sierre	Sierre		4	58000	58999			
Q0	La Maison Azur	Sion	Sion		4	62000	62999		62100	62999

2.1.3 Sélectionner la prestation

1. Sélectionner la prestation
2. Vérifier l'attribution du mandat
3. Cliquer sur le calendrier pour modifier le compte

Numéro prestation: 70000 | Désignation prestation: Repas fêtes | Prestation actuelle: 1 / 1

Catalogue des prestations | Taux GP | TD suite | Règles de saisie | Arrondi | eFacture | Système étranger

Text catalogue des prestations

No. prestation: 70000 (1) | Texte: | Description: Repas fêtes | Rôle prestation: Normal

Catégorie: Prestations auxiliaires | Groupe: Contrôle de facture

Fait référence à: | Split à un changement de revenu / fortune:

Détails de prestations actuels

Compte: 6200 - Taxes de pension | Taux: 25.00 | Taux2: 0.00 | Nombre: 0.00 | Rabais en %: | Utilisation mandat: 2

CCH: 100 - Hôtellere | Mandat: B0 (2)

Soumis-caisse: Non soumis-caisse | Code d'imp.: - | Code bars: | Niveau de soins: | 3

Code EAN | Code pharma | Actif

Code MiGeL	Valable du	Valable au	Degré d'inconsiste...	Type prestation	Soumis caisse

2.1.4 Modifier l'attribution de compte et CCH

Une fois le calendrier sélectionné, vous pouvez rajouter une ligne avec le compte souhaité.

ATTENTION : IL NE FAUT PAS SUPPRIMER DE LIGNE, UNIQUEMENT RAJOUTER.

HistoryDetEdit

valabl...	valableau	Compte	CCH	Soumis caisse	Unité	Type de prestation	Code départ...	Co...	Typ...	Nivea...
01.01.2000	31.12.2022	6200	100	Non soumis-caisse	Jours	Autres prestations				
01.01.2023	06.06.2076	32000	100	Non soumis-caisse	Jours	Autres prestations				

gffacer | reprendre | Abandonner

2.1.5 Si le numéro CCH n'est pas attribué pour le compte souhaité

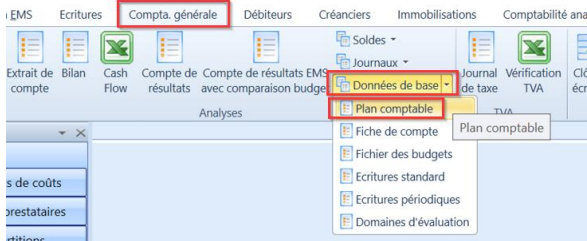
1. Année commerciale sur 2023
2. Comptabilité analytique
3. Plan des GFR
4. Numéro de compte selon prestation (**DANS L'ONGLET PLAT**)
5. Attribution CCH/SFR
6. Sélectionner le CCH/SFR souhaité pour le compte

The screenshot shows the Nexus/Schweiz software interface. The main window is titled 'Catalogue des prestations' and has a 'Plat' tab selected. A dialog box titled 'Attribution GFR/CCH' is open, showing a list of 'Non-attribués' (unassigned) accounts. The dialog box has a 'Genre de frais' field set to '32000 - Taxes de pension' and a 'Montant budgété' field set to '0,00'. The 'Non-attribués' list includes accounts such as '001 Différence d'incorporation', '010 Bâtiment', '011 Energie', '020 Services techniques', '021 Service de transport', '030 Direction / administration', '040 Service de maison', '041 Lingerie', '042 Nettoyage', '060 Restauration', '090 Magasin central', '095 Pharmacie et médicaments ne fi...', '110 Activités', '115 Soins', and '130 Physiothérapie'. The dialog box also has a 'Proposition pour l'affectation' section with checkboxes for 'Ecriture de projet mandataire', 'Rec. - écritures de projet autorisées', and 'NonRec - écritures de projet non autorisées'. The status bar at the bottom shows 'AN: 2023 - Année commerciale 2023'.

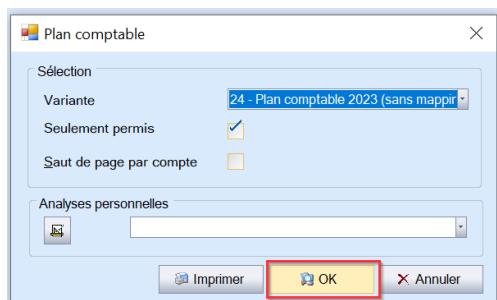
2.2 Traitement du plan comptable

2.2.1 Imprimer le plan comptable

Le plan comptable peut être évalué comme suit :



→ Variante : 24 – sélectionner structure principale 2023 (sans Mapping)



Plan comptable

24 - Plan comptable 2023 (sans mapping)

seulement afficher celles autorisées pour l'utilisateur dbo

Compte	monnaie	Description	Taux de taxe	Genre de frais	Groupe
		Actif			1
		Actifs circulants			10
		Trésorerie			100
10000		Caisse			100
10100		Comptes postaux			100
10200		Banques			100
		Trésorerie			100
		Actifs cotés en bourse détenus à court terme			106
10600		Actions			106
10620		Part de fonds de placement			106
10630		Obligations			106
10690		Correction de la valeur des titres			106
		Actifs cotés en bourse détenus à court terme			106
		Comptes d'attente			109
10900		Médicaments			109
10910		Matériel de toilette			109
10920		Coiffeur			109
10930		Pédicure			109
10940		Forfaits d'assistance pharmaceutique			109
10950		Avance argent de poche			109
10960		Frais de transports			109
10970		Autres avances aux pensionnaires			109
10980		Compte d'attente pour salaires			109
10990		Mouvements financiers			109
		Comptes d'attente			109
		Créances livraisons et prestations de services			110
11000		Créances envers les pensionnaires			110
11010		Créances envers des tiers			110
11090		Provisions pour pertes sur débiteurs			110
		Créances livraisons et prestations de services			110
		Autres créances à court terme			114

2.2.2 Adapter les désignations des comptes de bilan

Situation de départ :

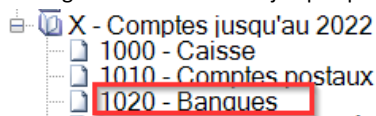
Le plan comptable standard ne tient pas encore compte des désignations propres à l'entreprise.

Thème ouvert :

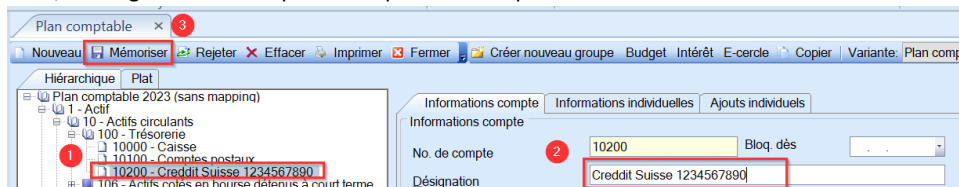
Ces désignations peuvent être adaptées dans le nouveau plan comptable :

Instructions/Modèle :

- Ancien compte standard 1020 Banques
- Nouveau compte standard 10200 Avoirs en banque
- La désignation a été utilisée jusqu'à présent comme suit :



- Ainsi, la désignation du compte 10200 peut être adaptée :



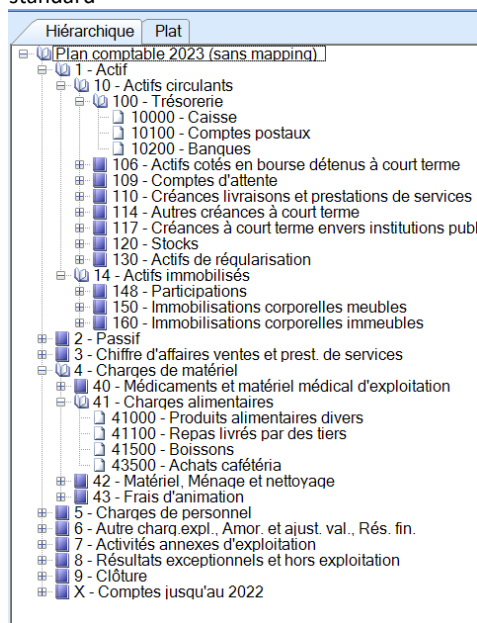
1. Sélectionner le compte dans le plan comptable dans la variante "Structure principale 2023 (sans mapping)".
2. Adapter manuellement l'intitulé du compte
3. Bouton "Enregistrer"

2.2.3 Évaluer et classer les comptes individuels

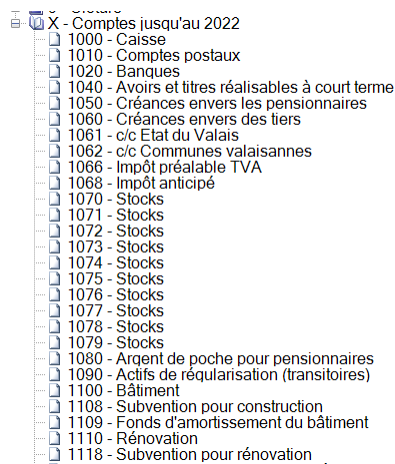
Situation initiale :

Pour l'exercice 2023, le plan comptable contient la variante d'analyse 24 "Structure principale 2023 (sans mapping)".

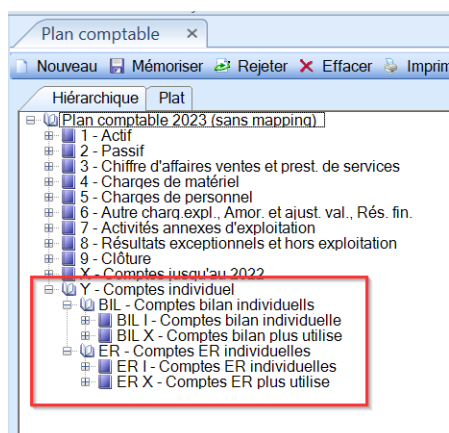
- Les groupes **1 à 9** sont préparés selon les directives du canton et ne contiennent pour l'instant que les nouveaux comptes standard



- Dans le groupe **X - Comptes jusqu'en 2022** se trouvent les anciens comptes standard de l'ancien plan comptable 2022.



- Dans le groupe **Y - Comptes individuels** se trouvent les comptes individuels à traiter

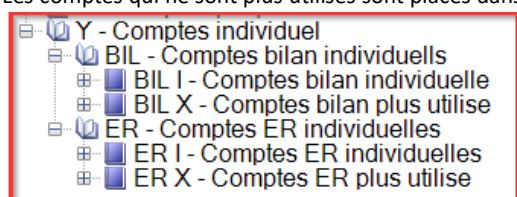


- **BIL I/ER I**
 - Ici se trouvent les comptes individuels utilisés au cours des exercices 2021 et 2022.
- **BIL X/ER X**
 - Il s'agit de comptes individuels qui ont présenté un solde de 0 CHF pour les exercices 2021 et 2022.
- **BIL X/ER S (ATTENTION : veuillez encore ouvrir ces groupes !)**
 - Après l'évaluation (voir : Sujets ouverts), vous trouverez ici vos comptes individuels actuels, qui peuvent être attribués à un nouveau compte standard.

Thèmes ouverts :

Il s'agit maintenant d'évaluer les comptes individuels et de déterminer s'ils seront utilisés à l'avenir ou non.

- Les comptes qui doivent continuer à être utilisés comme comptes individuels dans le nouveau plan comptable sont classés dans les ordres BIL I / ER I.
- Les comptes qui ne sont plus utilisés sont placés dans les dossiers BIL X et ER X.



- Ensuite, veuillez ouvrir les comptes individuels nécessaires directement sous l'ancien compte existant et les inscrire dans le tableau Excel "Mandant XX Liste neue Indiv Konten - liste nouveaux comptes individuels".
- Les comptes individuels qui peuvent désormais être attribués à un compte standard (par exemple les comptes d'assurances sociales) doivent être déplacés dans les groupes BIL S / ER S.
- Veuillez vérifier s'il y a éventuellement encore des comptes dans les groupes BIL X / ER X que vous souhaitez continuer à utiliser comme comptes individuels.
 - ➔ Dans ce cas, veuillez déplacer les comptes des groupes BIL X / ER X vers les groupes BIL I ou ER I et les modifier.
- Complément aux règles d'imputation : Il peut arriver que toutes les liaisons GFR/CCO ne soient pas encore enregistrées pour les nouvelles charges par nature. Veuillez mettre à jour les liaisons manquantes. Plus celles-ci seront gérées avec précision, moins les erreurs logiques d'imputation se retrouveront dans l'écriture.

Remarques sur le nouveau plan comptable :

- Comptes transitoires de l'assurance sociale

- Veuillez noter qu'il existe désormais des comptes standard pour les comptes d'assurance sociale.

227 Übrige kurzfr. Verbindl. ggn. Sozialleistungen			227 Autre dette court terme relatives charges sociales		
22700	KK Vorsorgeeinrichtung	P	22700	Créanciers Institution de prévoyance prof.	P
22710	KK AHV / IV / EO / ALV	P	22710	Créancier AVS-AI-APG-AC	P
22720	KK Familienausgleichskasse	P	22720	Créanciers Caisse d'allocations familiales	P
22730	KK Unfallversicherung	P	22730	Créanciers Assurance-accidents	P
22740	KK Krankentaggeldversicherung	P	22740	Créanciers ass. maladie (indemnité jour. mal.)	P
22750	KK Vorpensionskasse	P	22750	Créancier Retraites anticipée	P
22790	KK Quellensteuer	P	22790	Créancier Impôts à la source	P

- Aliments et boissons

- Le plan comptable standard prévoit les comptes suivants pour le groupe 41 :

41 Lebensmittelaufwand			41 Charges alimentaires		
41000	Lebensmittelaufwand	K	41000	Produits alimentaires divers	K
41100	Mahlzeiten von Dritten	K	41100	Repas livrés par des tiers	K
41500	Getränke	K	41500	Boissons	K
43500	Einkäufe Cafeteria	K	43500	Achats cafétéria	K

- De nombreux établissements ont utilisé une répartition plus détaillée par le passé :

41 - Lebensmittelaufwand		41 - Produits alimentaires	
4100	Fleisch, Wurstwaren, Fisch	4100	Viande, charcuterie, poisson
4110	Brot und Backwaren	4110	Pain, pâtisserie, boulangerie
4120	Milch, Milchprodukte, Eier	4120	Lait, produits laitiers, œufs
4130	Kolonialwaren	4130	Epicerie, pâtes, céréales, etc.
4140	frische Produkte: Gemüse, Früchte	4140	Légumes, fruits, conserves
4150	Getränke	4150	Boissons
4190	Mahlzeiten von Dritten	4190	Repas livrés par des tiers

- Dans la mesure qu'il convient de maintenir le niveau de détail actuel et donc d'établir une "standardisation", nous recommandons dans ce cas la proposition suivante pour les comptes correspondants :

- 41000 renommer Viande, charcuterie, poisson / Viande, charcuterie, poisson
- 41001 nouveau compte individuel "Pain et pâtisserie" / "Pain, pâtisserie, boulangerie".
- 41002 nouveau compte individuel "Lait, produits laitiers, œufs" / "Lait, produits laitiers, œufs".
- 41003 nouveau compte indiv "denrées coloniales" / "denrées alimentaires, pâtes, céréales, etc.
- 41004 nouveau compte individuel "Produits frais, légumes, fruits / « Légumes, fruits, conserves »

- Sinon, il est possible de travailler avec les nouveaux comptes standard regroupés

- Comptes de régularisation créanciers
 - Si vous avez travaillé avec les écritures de régularisation des créanciers (entrée dans paramètres du registre de la comptabilité des créanciers sous régularisations)

Paramètres

Comptabilité générale | Compta débiteur | Compta créanciers | Compta analytique | Comptabilité des investissements | Personne

Num. doc. / Désignations

Facture-Numéro/-Texte: 0

Note de crédit-Numéro/-Texte: 0

Escompte: 0

Augmenter n° doc autom.: Autoriser la double numérotation des numéros doc. externe

Incr. autom. Num. doc. paiem.: Autoriser la double numérotation des numéros doc. interne

Num de doc pmt partiel Utiliser no doc de la facture

Textes

Ecriture: <Nom> - <Texte document>

Compensations: compensation

Paiement: Paiement créancier

Paiement partiel: Pmt partiel - débiteurs

Paiements collectifs: Pmt collectif

Variante de paiement: <Texte> - <Numéro compte>

Communication DTA / OP: <Numéro justificatif externe> <Num. de doc.>

Transitoires

Délimitation (S): 13002 - Compte de passages cré...

Transitoire: 13001 - Charges payées d'avanci...

Compte de remplacement / G...: 91000 - Bénéfice ou perte de flexi... 001 - Régularisation corporelle

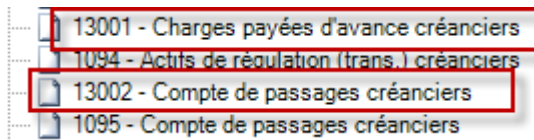
Nombre maximum mois: 12

Autoriser l'écriture transitoire externe:

Jours en arrière: 999

Activer compte-courant:

-nous vous recommandons d'ouvrir les 2 comptes suivants dans le bilan et de les inscrire sous les paramètres de l'exercice 2023 (comptes 13001/13002 voir ci-dessous)



➔ Si les comptes étaient gérés (même s'ils n'étaient plus utilisés), les faire glisser dans le groupe BIL_I

- **Remarque** : Pour les mandants qui travaillent déjà avec les comptes de régularisation créanciers, ces deux nouveaux comptes ont déjà été ouverts

- Perte sur débiteurs
 - Dans le nouveau plan comptable, le compte standard 11090 est désormais prévu pour la perte sur débiteurs.

110	Forderungen aus Lieferungen und Leistungen		110	Créances livraisons et prestations de services	
11000	Forderungen ggn. Heimbewohnern	A	11000	Créances envers les pensionnaires	A
11010	Forderungen ggn. Dritten	A	11010	Créances envers des tiers	A
11090	Delkrederer	A	11090	Provisions pour pertes sur débiteurs	A

- Participation pour les lits de court séjour
 - Le nouveau plan comptable prévoit ces deux comptes

32	Pensionstaxen & übrige Leistungen für Heimbewohner		32	Taxe de pension et autre prestation aux résidents	
32000	Pensionstaxen	E	32000	Taxes de pension	E
32010	Beteiligung Kanton für Kurzaufenthaltsbetten	E	32010	Participation cantonale pour lits de court séjour	E
32020	Beteiligung Gemeinden für Kurzaufenthaltsbetten	E	32020	Participation communale pour lits de court séjour	E
32050	Hilflosenentschädigung	E	32050	Allocation pour impotent	E
32200	Verpflegung für Heimbewohner	E	32200	Cuisine pour les résidents	E
32300	Telefon für Heimbewohner	E	32300	Téléphone pour les résidents	E
32400	Übrige Leistungen für Heimbewohner	E	32400	Prestations diverses aux résidents	E

- Anciens comptes 5' = nouveaux comptes de bilan 1xxx
 - Les comptes 5' ne sont plus des comptes dans le compte de résultats, mais des comptes d'actifs dans le bilan :

109	Transferkonto		109	Comptes d'attente	
10900	Medikamente	A	5100	Medikamente	A
10910	Toilettenartikel	A	5200	Toilettenartikel	A
10920	Coiffeur	A	5300	Coiffeur	A
10930	Fusspflege	A	5400	Pédicure	A
10940	Pauschale für Arzneimittelversorgung	A	5800	Pauschale für Arzneimittelversorgung	A
10950	Depotgeld Heimbewohner	A	5000	Sackgeld	A
10960	Transportkosten	A	1080	Depotgeld Heimbewohner	A
10970	Übrige Vorschüsse an Heimbewohner	A	10970	Autres avances aux pensionnaires	A

2.2.4 Instructions pour créer de nouveaux comptes individuels

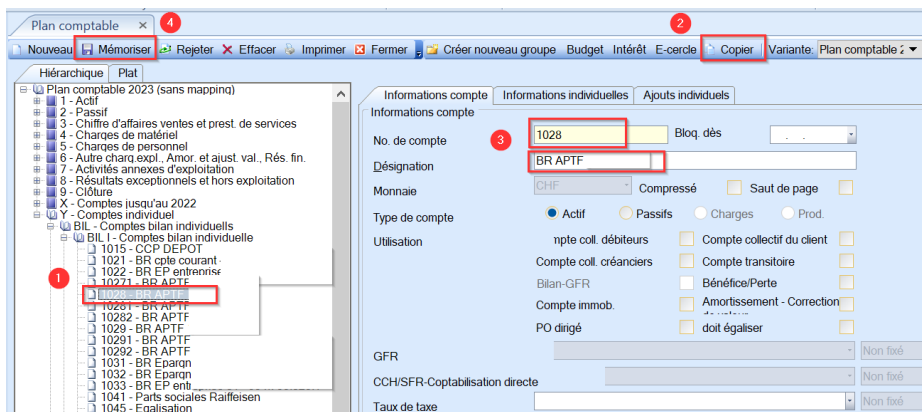
Situation initiale :

Les comptes mis à disposition dans le groupe "BIL I" peuvent désormais être saisis dans le plan comptable de l'exercice 2023.

- Dans le bilan, la numérotation des comptes individuels est toujours à votre disposition.
- Le 5e chiffre du compte, qui est toujours 0 dans le plan comptable standard, permet de déclarer un compte comme compte individuel.
- Par exemple :
 - Ancien compte **1025** Raiffeisen xxxxx
 - Compte bancaire standard **10200**
 - Propo. de nouveau compte **10205** Raiffeisen xxxxx1

Procédure :

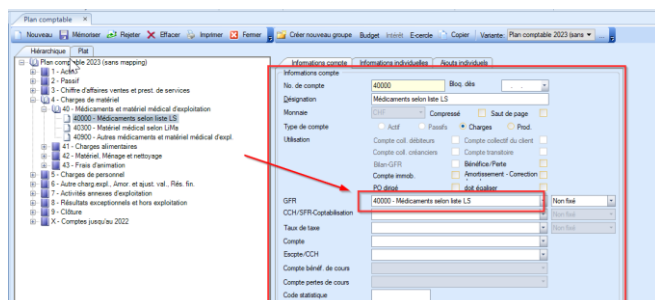
La manière la plus rapide d'ouvrir un nouveau compte est d'utiliser la fonction de copie.



1. Sélectionner le compte de sortant dans le plan comptable
2. Bouton "Copier"
3. Adapter le nouveau numéro de compte et la désignation du compte
4. Bouton "Enregistrer"
5. Le compte se trouve ensuite sous l'ancien compte individuel

- Vous pouvez également créer le nouveau compte comme d'habitude en cliquant sur le bouton "Nouveau".
- Pour les comptes de résultats, veuillez noter que vous devez toujours saisir la nature comptable standard existante.
➔ Veuillez ne pas créer de nouvelles charges par nature en raison de la statistique cantonale

➔ Affecter un nouveau compte de résultat à une nature comptable existante.



Attribution de la nature comptable standard du Valais (ne pas créer de nouvelles natures comptables en raison des statistiques de fin d'année du canton du Valais)

Exemple:

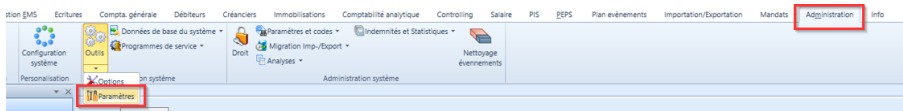
Nouveau compte : 41001 pain et pâtisseries → Nature comptable affectée : **Nature comptable 41000 déjà existante**

2.3 Vérifier les réglages et adapter les tranches de numéros de documents dans l'exercice 2023

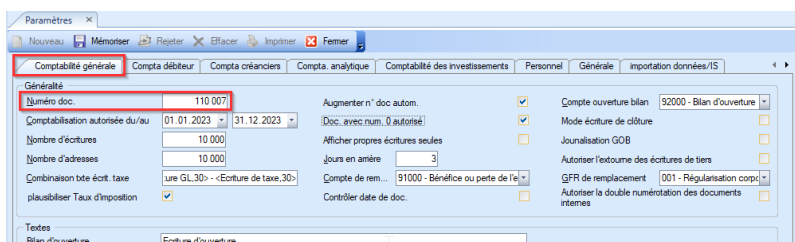
Avant le début des écritures en 2023, les paramètres de l'exercice (notamment les tranches de numéros de documents) doivent être contrôlés/adaptés

- Dans Outils, paramètre
- Contrôlez si les tranches de numéros contiennent les valeurs de départ avec lesquelles vous souhaitez commencer le nouvel exercice.
- Attention : la numérotation des documents doit être spécialement contrôlée dans le secteur des rappels.

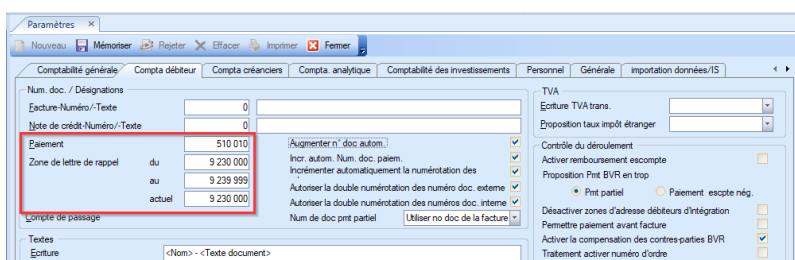
Après l'ouverture du nouvel exercice, il est possible d'adapter les valeurs de départ de la numérotation des documents dans les domaines de la comptabilité financière, des débiteurs et des créanciers au moyen de l'option de menu Administration / Extras / Paramètres.



→ Comptabilité financière

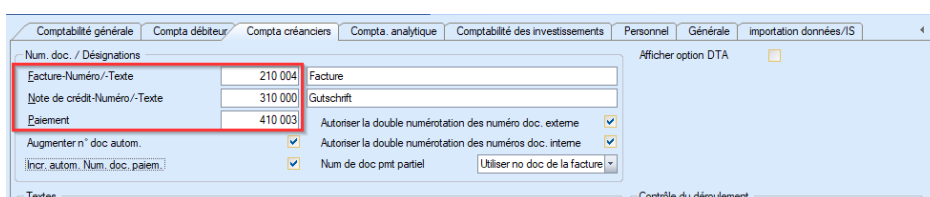


→ Comptabilité des débiteurs



Dans le cas contraire, des conflits peuvent survenir lors de l'importation de paiements BVR/camt.54 si les numéros de rappel ont été attribués deux fois.

→ Comptabilité des créanciers



2.4 Données du salarié

Tous les nouveaux comptes (salaires) ont été introduits dans le plan de comptabilisation pour les collaborateurs à partir de la période de janvier 2023. Pour certains EMS, divers comptes spéciaux étaient déjà utilisés dans l'ancien plan comptable avant 2023 (la liste des collaborateurs encore à traiter a été transmise). Il faudrait penser à insérer le nouveau compte à partir de janvier 2023 pour les collaborateurs concernés et à clôturer l'ancienne entrée du compte jusqu'à décembre 2022.

Plan de comptabilisation

Genre répat. Avec attr. de compte GL et CCH

Compte GL 51110 - Infim. HES, Infim. ES, autre ter. A (Cat. 1-01)

Type répat. Centre de charges

CCH/SFR 115 - Soins

Partie 100.00 CCH principal

Du Jan 2023

au

No	Compte	CCH/SFR	Projet	Partie	Du	Au
51110 ...	Infim. HES, Infim. ES, autre ter. A (Cat. 1-01)	115	...	100.0000	Jan 2023	
3111 ...	Infirmières Cat. A	115	...	100.0000	Dec 2022	Dec 2022

Remarque : pour tous les nouveaux collaborateurs qui commencent à travailler en décembre, il faut saisir 2 entrées différentes. Une entrée valable de décembre 2022 à décembre 2022 et la nouvelle entrée à partir de janvier 2023 avec le nouveau compte. Pour cette dernière, il faut passer à l'exercice 2023 et ne pas oublier ensuite de revenir à l'exercice 2022 pour le traitement des salaires de décembre 2022.

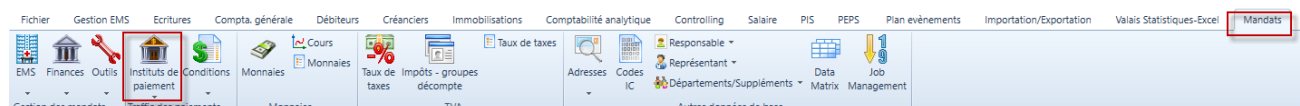
- ➔ Il existe maintenant 2 nouveaux comptes supplémentaires
 - 51130 Autres prof. de soins certifiés Cat. D (anciens comptes 3113 et/ou 3122)
 - 51320 Personnel de soins en formation Cat. I (ancien compte 3132).

3. Travaux préparatoires phase III

Ce chapitre énumère les travaux nécessaires qui sont effectués par les équipes comptables dans les foyers.

3.1 Adaptation des propres relations de paiement (phase III)

Pour les propres relations de paiement, les imputations doivent être modifiées à la date de référence, une fois que tous les paiements débiteurs et créanciers et les paiements de salaires ont été comptabilisés. Ce n'est qu'après avoir modifié les paramètres que les paiements peuvent être enregistrés pour la nouvelle année.



The image shows a window titled 'Relations de paiements'. It contains a form with various fields for payment relations. The 'Compte GL' field is highlighted with a red rectangular box. The form includes fields for 'Type cpte', 'Pour comp. autom. (CA)', 'Cpte/Mon', 'Compte GL', 'Nom', 'Adresse', 'Adresse 2', 'NPA/Lieu', 'Pays', 'Limite crédit', 'IBAN', 'Clearing', 'Compte CP', 'BIC/SWIFT', 'No. chèque', 'Genre chèque', and 'Externe'.

Remarque :

Si des paiements doivent être corrigés dans l'ancienne année, le compte dans les relations de paiement doit être modifié temporairement sur l'ancienne imputation et, après la correction, être à nouveau modifié sur la nouvelle imputation.

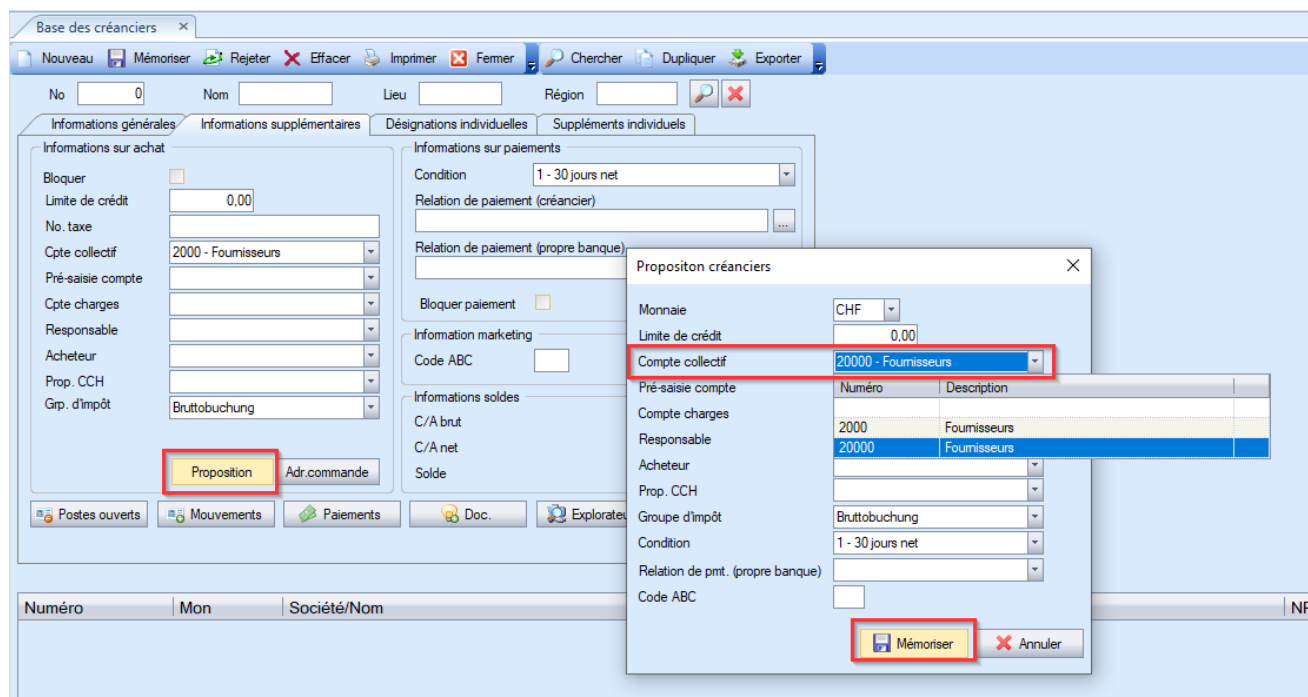
→ Cette étape nécessite de la discipline !

3.2.2 Adaptation du compte collectif créanciers

Dans la comptabilité des créanciers, les imputations par défaut existantes dans la base des créanciers doivent être adaptées (compte collectif).

Ce travail est pris en charge par NEXUS.

→ Ici, une mutation en série sur la base de données simplifie le travail, qui est effectué par NEXUS



3.3 Adaptations de la comptabilité des débiteurs (phase III)

Dans la Comptabilité des débiteurs, les imputations par défaut existantes dans la base des débiteurs doivent être adaptées (compte de produits, compte collectif).

→ Ici, une mutation en série sur la base de données simplifie le travail, qui est effectué par NEXUS

The screenshot shows the 'Fichier des débiteurs' application window. A 'Proposition débiteurs' dialog box is open, displaying various fields for debtor information. Red circles and boxes highlight specific areas:

- Circle 1: Points to the 'Proposition' button in the 'Informations sur la solvabilité' section.
- Circle 2: Points to the 'Compte collectif' dropdown menu in the 'Proposition débiteurs' dialog, which is currently set to '11000 - Créances envers les pens'. A red box highlights this dropdown and the 'Cote produits' dropdown below it, which is set to '32000 - Taxes de pension'.
- Circle 3: Points to the 'Mémoriser' button at the bottom right of the dialog box.

The main window shows fields for 'No', 'Nom', 'Lieu', and 'Région'. The 'Informations sur la solvabilité' section includes 'Groupe de rappel' (Rappel standard), 'Frais', and 'Blocage rappels'. The 'Informations sur la solvabilité' section also includes 'Monnaie' (CHF), 'Limite de crédit' (0.00), 'Compte collectif', 'Cote produits', 'Responsable', 'Représentant', 'Proposition CCH', 'Département', 'Groupe d'impôt', 'Condition', 'Groupe de rappel', and 'Code ABC'.

3.4 Adaptations de la base des rubriques salariales (Phase III)

Pour toutes les rubriques salariales commençant par le chiffre 5xxx, 74xx, vous devez vérifier les imputations (Compte GL) si le compte saisi est correct. Ces rubriques salariales concernent les frais, les formations, l'indemnisation KM, etc. des collaborateurs.

No. rubrique	Description	Base impôt	Code Cert. sal.
5100	Indemnisation KM		13.1.1
5150	Frais effectives (avec ticket)		13.1.1
5160	Frais forfaitaires		13.2.3
6000	Cotisation AVS/AI/APG	9	
6075	AVS-non soumis		
6080	AVS-montant libre		
6081	**AVS-montant libre pour L...		
6085	AVS-non soumis-spécial		
6090	Compensation AVS/AC		
6095	CIVAF cotisation ALFA	9	
6100	Cotisation AC 1	9	
6110	Cotisation AC 2	9	
6200	Cotisation AANP	9	
6210	*Cotisation AA 2	9	
6240	Cotisation AA complémentaire	9	
6250	Prime caisse mal. à récupérer	9	
6260	Cotisation AA2 complément...	9	
6300	Cotisation PG maladie	15	
6500	Salaires assurés LPP		
6502	Salaires assurés LPP manuel		
6505	Cumul Salaires assurés LPP		
6510	Cotisation LPP	10.1	
6511	Cotisation LPP MAX	10.1	
6515	Correction cotisation LPP	10.1	
6520	Correction coti. LPP MAX	10.1	
6530	RETASV des 100'001	10.1	
6610	Cotisation LPP-Risque	10.1	
6615	Correction cotis. LPP-Risque	10.1	
6700	Cotisation retraite anticipée	10.1	
6705	Corr coti Retraite anticipée	10.1	
7000	* Impôt à la source	12	
7015	Correction Impôt à la source	12	
7051	* Impôt à la source eff. ann.		
7052	* Egal. impôt à la source	12	
7053	* Eff. impôt à la source ann.		

Remarque : ce travail ne peut être effectué que lorsque les salaires de décembre 2022 ont été payés et que toutes les écritures 2022 (salaires) ont été comptabilisées en finance et qu'aucun autre déroulement de salaire 2022 n'est traité. A partir du 10 janvier, nous allons exécuter différents scripts sur les mandats afin de mettre à jour les comptes à quatre chiffres vers les nouveaux comptes à cinq chiffres. N'effectuez pas de modifications sur les autres rubriques (sauf 5xxx et 74xx).